

Isolation des combles ou des planchers pour 1 euro : soyez vigilants

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une isolation de vos combles ou d'un plancher pour 1 euro. Toutefois, nous vous invitons à vous méfier des comportements frauduleux et à vous rapprocher des conseils neutres et gratuits qui existent tout près de chez vous !

L'isolation pour 1 euro des combles ou des planchers est une offre commerciale proposée par des entreprises signataires d'une charte avec le ministère chargé de l'écologie. Avant tout engagement, vous devez vérifier que l'entreprise est bien habilitée à vous proposer cette offre. Aucun service public n'est à l'origine de sollicitations commerciales par téléphone, courriel, courrier ou visite à domicile.

Par ailleurs, depuis la fin juillet 2020 et l'entrée en vigueur de la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020, le démarchage téléphonique est interdit en matière de rénovation énergétique.

LE DISPOSITIF DES CEE, CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Les offres à 1 euro reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie sous peine d'être pénalisés financièrement.

Ils doivent pour cela proposer des actions visant à inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie, et en particulier une isolation ou un changement de système de chauffage.

Au sein du programme des Certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le ministère de la Transition écologique, le dispositif coup de pouce « chauffage » et « isolation » permet l'obtention de primes selon les opérations engagées. Il est ouvert à tous les ménages, mais modulé selon les revenus.

Les entreprises signataires d'une charte coup de pouce, dont les offres disponibles sont listées sur le site du ministère chargé de l'écologie, s'appuient sur ce dispositif pour proposer des travaux à 1 euro : elles prennent à leur charge le coût des travaux, ce qui leur permet d'obtenir des CEE.

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a publié une fiche intitulée « Offres d'isolation à 1 euro, soyez vigilants », qui invite à la plus grande prudence si vous êtes sollicité par une entreprise à laquelle vous n'êtes pas lié par contrat. Elle invite en particulier à bien vérifier les informations qui vous sont fournies et à ne jamais signer dans la précipitation.

Cette fiche peut être consultée à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/offres-disolation-a-1-euro-soyez-vigilants>

Par ailleurs, la loi n° 2020-901 du 24 juillet 2020 interdit désormais le démarchage téléphonique en matière de rénovation énergétique : vous ne devez donc plus recevoir de proposition par téléphone, sauf dans le cadre d'une relation contractuelle.

Si vous constatez des comportements frauduleux, vous pouvez vous rapprocher de la direction départementale de la protection des populations ou de la direction départementale de la cohésion sociale :

Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Eure :

32 rue Georges Politzer – 27000 EVREUX.

Tél : 02.32.39.83.00 - Courriel : ddpp@eure.gouv.fr

Direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure :

Cité administrative - Boulevard G. Chauvin - 27023 EVREUX.

Tél : 02.32.24.86.01 - Courriel : ddcs@eure.gouv.fr

Dans tous les cas, avant tout engagement, il est préférable de vous renseigner auprès des services spécialisés.

4 PERMANENCES TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS POUR BÉNÉFICIER DE CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS

Vous avez un projet de construction ou de rénovation ? Une interrogation sur les aides financières disponibles ? Un besoin d'information sur le chauffage ? Une hésitation sur le choix d'un isolant ? Vous souhaitez-vous connaître les gestes pour économiser l'énergie dans votre logement ?

Pour une information objective, neutre et gratuite, nous vous invitons à contacter **Anthony DAMONEVILLE** au 02.32.39.89.99, conseiller à SOLiHA Normandie Seine, partenaire du réseau FAIRE (service public de la rénovation énergétique). Il pourra vous vous guider sur la nature des travaux à réaliser et les aides dont vous pouvez bénéficier.

Un rendez-vous pourra ainsi vous être proposé à l'occasion des 4 permanences mensuelles qui se tiennent sur le territoire de l'Interco Normandie Sud Eure :

à **BRETEUIL**, le 2^{ème} mardi du mois le matin (97 rue Aristide Briand - 27160 Breteuil),

à **MESNILS SUR ITON**, le 2^{ème} mardi du mois l'après-midi (Rue des Remparts - 27240 Mesnils-sur-Iton),

à **RUGLES**, le 1^{er} mardi du mois l'après-midi (32 rue Notre Dame - 27250 Rugles),

à **VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON**, le 1^{er} mardi du mois le matin (Maison DUFOUR - 86 Avenue Chasles - 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton).